

Produit Logement **Abordable**



Objet de la garantie ?

Garantie hypothécaire.



Quelles sont les bénéficiaires ?

- Revenus mensuels des ménages compris entre 80 000 DJF et 270 000 FDJ ;
- Age maximum 40 ans ;
- Citoyen Djiboutien ;
- Primo accédant.



Quels sont les logements éligibles ?

- Montant maximum du prix du logement : 12 000 000 DJF ;
- Bâti sur un titre foncier d'un bail régulier et libre de toute charge ;
- Terrain à construire ;
- Logement équipé des infrastructures sanitaires de base (accès à l'eau, électricité, toilette etc.) ;
- Logement réservé à l'habitat à usage personnel.



Quels sont les prêts éligibles à la garantie ?

- Apport personnel maximum de 10% ;
- Mensualité ne doit pas dépasser 35% du revenu mensuel brut du ménage ;
- Hypothèque du bien ;
- Garantie du FOGAD.



Comment présenter les demandes ?

- La demande de financement est déposée auprès d'une des institutions financières signataires de la convention de partenariat qui étudie le dossier.

“VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT?”

Ne manquez pas l'occasion d'y participer.



Cité Ministérielle 2
Boulevard Hassan Gouled



+253 21 35 28 74



contact@fogad.dj
www.fogad.dj

